

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**  
**OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – ESPLANADE DU**  
**PRIEURÉ – CARAVANE DE VENTE AMBULANTE TYPE FOOD TRUCK**  
**« VINTAGE ou de CARACTERE » - « Snack sucré/salé – Glaces – Boissons »**

**Nom et adresse de la Commune d'occupation :**

Commune de Dinard

47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX

Site internet : [www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr)

**Personne référente :** Vanessa DEMETS

02.99.16.31.15 – [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr)

**1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :**

La Commune de Dinard lance le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner la candidature la mieux appropriée pour l'exploitation d'une occupation temporaire du domaine public par une caravane de vente ambulante type food truck « vintage ou de caractère » pour les activités suivantes : « Snack sucré/salé – Glaces – Boissons » (vente à emporter ou sur place).

**2 – Désignation et modalités d'occupation du domaine public maritime :**

| Désignation          | Superficie        | Condition spécifique       | Redevance annuelle                   |
|----------------------|-------------------|----------------------------|--------------------------------------|
| Esplanade du Prieuré | 35 m <sup>2</sup> | Installation du FOOD TRUCK | 2 900 € (Fluides inclus) + 1 % du CA |

**3 – Durée de l'occupation sur le domaine public :**

L'autorisation est accordée du 15 mai au 15 novembre 2023.

**4 – Conditions :**

- Emplacement exploité sans local de stockage.
- Obligation d'installation d'un bac dégraisseur.
- Redevance de 2 900 € + 1% du chiffre d'affaires à régler le 15 décembre de l'année en cours au régisseur des droits de place ;
- Périodes et horaires d'ouverture, (à l'exception de fortes intempéries), l'occupant s'engage à ouvrir au moins :
  - Les week-ends (hors juillet août),
  - Tous les jours de 9h00 à 20h00 du 1er juillet au 31 août

L'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux horaires de fermeture applicables sur le territoire de la Commune.

- Exploitation à titre d'activité principale et personnelle.

## **PÔLE TERRITOIRE**

### **Aménagement / Programmation**

- Un point d'eau sera installé à proximité et un endroit pour évacuer la réserve d'eaux usées également.
- Coffret électrique inclus dans la redevance à proximité (Puissance électrique 16A en triphasé + neutre. Maxi 12 KW en tétra)

#### **5 – Critères de choix :**

- Qualité du projet proposé (aspect esthétique de la caravane de vente ambulante, carte et prix proposés)
- Origine et utilisation de produits locaux (70% des produits à moins de 70 km) et objectif « zéro déchet »
- Expérience et compétences dans le domaine, ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité,
- Périodes et horaires d'ouverture proposés
- Moyens de paiement proposés (notamment TPE...)

#### **6 – Composition du dossier :**

- Projets d'aménagement : organisation de l'activité sur l'emprise, s'intégrant harmonieusement dans l'environnement (schéma avec dimensions), présentation du matériel (tables, chaises, mange-debout...).
- Documents liés au véhicule :
  - \* Photocopies :
    - de la carte grise (mention VASP magasin ou VTSU),
    - de l'assurance,
    - du contrôle technique,
    - Photos du véhicule (Intérieur /Extérieur).
- Modalités de fonctionnement (carte/tarifs, prestations, horaires et périodes d'ouverture)
- Extrait K bis éventuellement, licence petite restauration selon boissons à la vente
- Tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire

#### **7 – Date limite de réception des dossiers de candidature : Vendredi 28 avril 2023 à 12h00**

#### **8 – Adresse de transmission des dépôts du dossier :**

Ville de Dinard – Direction Aménagement Programmation  
47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX